

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.09.00 Convocation du 21.09.00

Compte rendu affiché 4 Octobre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : Opération CinéVille 2000
Séance spéciale

Présents :

MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,
MM. POINT, VERGNE,
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers

en exercice : 29
présents 19
votants 25

Mme CHEZEAUBERNARD, M. DOIZY, Mmes ROUX,
BROSSARD, WYMANN, GASTREIN, VEYRIER,
MM. DUCRET, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
Mlle MILLET, Conseillers Municipaux,

Absents représentés :

M. MEYER par Mlle VEYRIER - M. FAURE par
Mme GUERIN - M. CHATUT par Mme WYMANN -
M. AUROY par M. DOIZY - M. GONDELAUD par M. PIANA
- M. DOUCET par Mlle MILLET.

Absents excusés :

MM. MACHURAT, MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

Monsieur l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville indique qu'une séance spéciale sera organisée au Cinéma "REX" dans le cadre de l'opération CinéVille 2000, le 27 octobre.

XXXXXXXXXX

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret 66.787 du 14.10.1966 modifié par le décret 92.1062 du 01.10.1992 et de l'arrêté du 11.01.1985,



- Décide de la création de 4 postes de coordinateurs dans les établissements scolaires afin de faciliter la gestion du *Contrat Educatif Local*, dans les conditions définies ci-dessus,
- Fixe la rémunération aux de 87 F. brut l'heure,
- Précise que les crédits sont prévus au budget communal, à l'article 6218 fonction 422,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Septembre 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 18 octobre 2000

- de la publication le 19 octobre 2000

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 18 octobre 2000